

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20221014CM128 -

L'an deux mille vingt deux, le quatorze octobre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 7 octobre 2022, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur LAVIALLE a donné pouvoir à Monsieur LALANDE
Monsieur CHÉNEAU a donné pouvoir à Madame GIRARD
Madame VILLOING a donné pouvoir à Monsieur FRADIN
Monsieur MERCIER a donné pouvoir à Madame JALLET
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur SIZARET
Monsieur RUFFIOT-MONNIER a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT
Monsieur BOUAYADINE a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT
Monsieur MARINAULT a donné pouvoir à Madame AUBOURG-DEVERGNE
Madame MOREAU a donné pouvoir à Madame PÉRIN
Madame HADROT a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35

Affichage de la liste des délibérations le
Transmis en Préfecture le 20/10/2022
Publication le 20/10/2022

17 OCT. 2022

20221014CM128 - Rapport d'activité du SIRCO 2021

En vertu de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication, par le maire, au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant du SIRCO, sont entendus.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

Le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2021 du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-Jean de Braye, le 17 octobre 2022
Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette

Colette MARTIN-CHABBERT